

parce que l'Italie manifesta l'intention de faire intervenir la question tunisienne. LE TRAITÉ DE ROME DU 27 JANVIER 1924 fut signé entre Rome et Belgrade, entre Mussolini pour l'Italie, et MM. Pachitch et Nintchich, ministres de Serbie. Aux termes de ce traité, la ville de Fiume fut séparée de son territoire et annexée au royaume d'Italie. Le territoire rural fut annexé à la Yougoslavie et le gouvernement italien prit à bail pour 99 ans une partie du port de Fiume.

A ce moment, l'amitié YUGO-ITALIENNE FUT UN DOGME DE LA POLITIQUE DE ROME.

En 1925, sir Austen Chamberlain et Mussolini formèrent une ENTENTE ANGLOFASCISTE. Cette nouvelle entente permit à l'Italie d'acquérir les îles du Dodécanèse qu'elle avait d'ailleurs occupées en 1912. Le gouvernement yougoslave, sollicité par le gouvernement de Rome, en vue d'une alliance en règle, avec convention militaire, revint à l'idée d'un accord commun à l'Italie, à la France et à la Yougoslavie.

Mais des objections furent soulevées à Rome. L'Italie invoqua successivement, pour ajourner la conclusion d'un accord tripartite : d'abord la nécessité de discuter sur un texte précis. Ayant obtenu ce texte le 25 février 1926, le cabinet de Rome voulut associer à l'accord l'Autriche et l'Angleterre. *Puis il émit certains scrupules sur la conformité d'un pacte à trois avec l'esprit de Genève et de Locarno.* Enfin, ROME EUT LA CRAINTE D'ASSURER A LA FRANCE, PAR UN PACTE DE CE GENRE, UNE POSITION PRÉDOMINANTE EN YUGOSLAVIE. Ces différents prétextes firent échouer le second essai d'accord tripartite.